

## Une précarité énergétique qui diminue

16 juillet 2019



La précarité énergétique touche 11,6 % des ménages, ce qui représente 6,7 millions de personnes, selon les données 2017 de l'Observatoire de la précarité énergétique (ONPE) qui considère comme précaires comme ceux qui, parmi les 30 % les plus pauvres, consacrent plus de 8 % de leur budget à l'énergie (chauffage et éclairage notamment). Le taux de précarité énergétique a diminué de deux points entre 2013 et 2017, passant de 14,5 % à 11,6 %. Si l'on corrige ces données des conditions météo, la baisse est moindre : le taux serait passé de 13,8 % en 2013 à 11,9 % en 2017. Pour l'ONPE, cette évolution est liée au renouvellement du parc de logement et à l'effet des rénovations : les nouveaux logements qui sortent de terre sont de mieux en mieux isolés du froid. Dans le même temps, les prix de l'énergie sont demeurés stables sur la période, selon l'organisme.

Part des ménages qui figurent parmi les 30 % les plus pauvres et dont les dépenses d'énergie sont supérieures à 8 % du budget  
Source : ONPE - © Observatoire des inégalités

Ces nouvelles données, estimées par le Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique modifient sensiblement le chiffrage qui avait été réalisé précédemment. Elles ont l'avantage de réactualiser une mesure qui datait de 2013 et de produire des données annuelles alors qu'elles étaient auparavant espacées de plusieurs années. Mais, comme l'a souligné le magazine Alternatives Économiques, la nouvelle mesure a réduit de quatre millions de personnes le nombre des précaires de l'énergie, à partir d'une norme qui comprenait auparavant aussi les personnes à bas revenu disant souffrir du froid dans leur logement.

La mesure de la précarité énergétique est très sensible aux outils que l'on utilise, ce qui mérite quelques explications. Selon l'étude précédente de l'ONPE portant sur l'année 2013, elle concernait alors entre 1,9 % et 20 % des ménages, soit entre 1,1 et 12,1 millions de personnes suivant la définition utilisée. La notion de précarité énergétique vient du Royaume-Uni, où elle a été introduite dans les années 1970 sous la pression du mouvement associatif. Les précaires sont principalement les personnes qui n'arrivent pas à se chauffer correctement du fait de leurs faibles moyens ou de leurs conditions d'habitat.

### Les différentes mesures de la précarité énergétique

	<b>Part des ménages en %</b>	<b>Nombre de personnes en millions</b>
Ménages à bas revenus* qui disent souffrir du froid dans leur logement	6	4,1
Ménages pauvres** dont la dépense en énergie est supérieure à la médiane	10,3	4,8
Ménages à bas revenus dont le taux d'effort énergétique est supérieur à 10 %	10,4	5,5
Ménages précaires selon au moins un indicateur	20,4	12,1
Ménages précaires selon tous les indicateurs	1,9	1,1

\*Bas revenus : 30 % les plus pauvres. \*\*Pauvres : niveau de vie inférieur à 60 % du revenu médian.

On peut d'abord évaluer la précarité énergétique en posant la question aux intéressés. 6 % des ménages (soit 4,1 millions de personnes) à bas revenus (30 % les plus pauvres) disaient alors avoir souffert du froid selon au moins un des motifs suivants : une installation insuffisante, une panne durable ou un mauvais réglage de leur chauffage, une mauvaise isolation, un manque d'argent ou une coupure en raison d'impayés. La difficulté avec cet indicateur, c'est qu'il dépend de la sensibilité au froid des ménages et ne prend pas en compte les dépenses d'énergie. Un ménage pauvre qui dépense beaucoup pour atteindre une température convenable de chauffage selon lui (même faible, mais à laquelle il s'est habitué) n'est pas pris en compte.

On peut aussi mesurer la part de ménages dont la dépense en énergie (chauffage, éclairage, appareils électroménagers, etc.) rapportée au revenu est « élevée ». Il s'agit du « taux d'effort énergétique ». Si l'on considère comme élevé un taux d'effort supérieur à 10 % et que l'on ne retient que les ménages parmi les 30 % les plus pauvres, on comptait 10,4 % de ménages précaires d'un point de vue énergétique, soit 5,5 millions de personnes selon l'ONPE en 2013 (mesure assez proche de la nouvelle estimation). Le taux d'effort a plusieurs inconvénients : très sensible au seuil utilisé, il ne prend en compte ni ce qui reste à vivre après les dépenses de logement, ni la composition des ménages.

Pour pallier la difficulté, l'ONPE a construit un indicateur qui combine à la fois la notion de bas niveaux de vie et de dépenses d'énergie élevées. Un ménage est dit « précaire » si sa dépense en énergie est supérieure à la dépense médiane nationale pour une personne et si son revenu (moins les impôts et les charges de logement cette fois) est inférieur au seuil de pauvreté par personne [1]. 10,3 % des ménages, soit 4,8 millions de personnes étaient concernées.

Pour compléter cet ensemble, l'ONPE avait calculé deux autres indicateurs. La part des ménages en situation de précarité énergétique selon au moins un indicateur, en retirant les doubles comptes. On aboutissait alors à 20,4 % des ménages, soit 12,1 millions de personnes. Enfin, il estimait en 2013 que 1,9 % des ménages (1,1 million de personnes) cumulaient tous les indicateurs de précarité à la fois.

La nouvelle mesure reste discutable mais semble éviter l'écueil de l'exagération et de la minimisation. Elle débouche tout de même sur le constat que 6,7 millions de personnes sont frappées, ce qui représente un million de plus que la population totale du Danemark... Beaucoup reste à faire pour réduire la précarité énergétique dans notre pays. Selon l'ONPE, les choses se sont améliorées entre 2013 et 2017, alors que les études précédentes faisaient état d'une dégradation entre 1996 et 2013. La stabilité des prix de l'énergie sur la période a joué. Malheureusement, les données pour l'année 2018 risquent d'être marquées par une nouvelle détérioration puisque, selon l'Insee, les prix de l'énergie ont augmenté de 13,5 % entre l'été 2017 et la fin 2018.

Cet article est extrait du [Centre d'observation de la société](#).

*Photo / © Stéphanie Lacombe. Image tirée de 'En résistance contre le froid', série visible sur [www.stephanielacombe.com/serie](http://www.stephanielacombe.com/serie)*

---

[1] Seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian.

---

Source : Insee - © Observatoire des inégalités

**Pour en savoir plus :**

« [Analyse de la précarité énergétique à la lumière de l'enquête nationale logement 2013](#) », Charles-André Bernard et Olivier Tessier, CSTB, Observatoire national de la précarité énergétique, novembre 2016. Une [synthèse](#) est aussi disponible.

---

1. Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Conditions de vie](#) >

2. Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Une-precarite-energetique-qui-diminue>